Image not found or type unknown

Recupération congés suite maladie

Par **UCES**, le **13/05/2015** à **14:01**

Bonjour,
Un salarié en arrêt de travail pour maladie du 1/5/2013 au 3/9/2013 puis en mi temps thérapeutique du 4/9/2013 au 31/5/2014 réclame la prise des congés qu'il n'avait pas pu prendre en 2013 et que les dirigeants de l'époque de sa reprise en juin 2014 lui auraient refusés.
A noter que l'association ferme ses portes tous les ans pour CA au mois d'aout
La question est 1) à combien de jours s'élève le reliquat?
2) selon quelles modalités décompter ces jours de congés sachant que l'intéressé voudrait les solder à raison de 1 ou 2 Jours par semaine jusqu'à épuisement et que l'intéressé ne travaille maintenant plus que 4 jours par semaine (soit 35 heures du lundi au jeudi inclus) ?
merci de me répondre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés